

## **LIGUE PARIS ILE DE FRANCE EST**

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 NOVEMBRE 2016**

**Présents : AGOSTI Jan Claude, BOUCHET Pascal, CROMBEZ Odile, FAZEUILH Firmin, GEHAN Bruno, KIMMOUN Jean Louis, LARMONIER Michel, LASSALLE Jean Marie, LENTIER Pierre, MILLET Pascal, NICOLAS Robert, THALA Evelyne, ZAKARIAN Christian, MERLOT Georges, PUDELKO Philippe, VALLET Philippe.**

**Invités : KOUBI Alain représentant le Fédération Française de Handball**

**Excusés : HENRY Daniel, PLAS Christian, UZAN Richard, JEANNIN Pascale, PILARDEAU Paul.**

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil d'Administration à 19 h 15.

Il précise que cette réunion du Conseil d'Administration porte sur la fusion des ligues Ile de France Est et Paris Ile de France Ouest ainsi que de l'Association du Handball Francilien. Pour des raisons de fiscalisation cette fusion prendra la forme d'une absorption de la LIFE par la ligue PIFO et de l'AHF par la PIFO.

Dans ce cadre les membres du Conseil d'administration auront à se prononcer sur :

- Le projet de fusion
- Le projet de nouveaux statuts de la nouvelle ligue IDF.
- Le projet de nouveau règlement intérieur de la nouvelle ligue IDF.

Ces projets qui doivent être adoptés identiquement par les 2 ligues, seront soumis pour adoption à l'assemblée générale exceptionnelle de la ligue LIFE qui devrait se tenir dans la 2e quinzaine de janvier 2017.

Le président précise que dans le cadre de l'examen de ces documents, il a invité Monsieur KOUBI Alain qui est chargé pour la Fédération du suivi de cette opération de fusion.

Ce dernier précise les raisons qui ont amenées à procéder à ces fusions, dans le cadre, des nouvelles régions mises en place par l'état. Il précise aussi que pour des raisons de coût le choix a été fait de procéder à des « fusions absorptions », que le choix entre la ligue bénéficiaire et la ligue absorbée ne s'est fait que sur des critères comptables. Il précise qu'il se tient à la disposition des membres du Conseil d'Administration pour répondre à leurs questions .

Le Président propose de passer à l'examen de l'ordre du jour

### **Examen du projet de fusion**

Le projet de fusion est présenté et commenté aux membres du Conseil d'administration.

Une remarque de forme est faite sur la page 13 au 3<sup>ème</sup> paragraphe du document pour remplacer les termes « ligue participante » par « ligue apporteuse »

De même sur cette même page aux 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> paragraphe, il est suggéré de remplacer la date du 10 juin 2017 par le 30 juin 2017.

Aucune autre remarque n'étant faite, le Président propose de passer au vote.

Le projet de fusion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président propose de passer à l'examen des nouveaux statuts qui doivent être adoptés à l'identique par les 2 ligues.

Le secrétaire Général commente les principales modifications qui portent principalement sur la composition du Conseil d'Administration organisé en 2 collèges, un premier collège issu de la liste élue au scrutin majoritaire à un tour composé de 20 personnes, et un second collège composé de 16 représentants des départements élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Un minimum de 40% des sièges est réservé pour les personnes de chaque sexe. La liste des représentants des départements doit être composée pour chaque département d'un homme et d'une femme.

Les statuts fixent la composition du bureau directeur et du comité directeur. Il précise les différentes commissions territoriales, sans grandes modifications par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui.

Ces projets de statuts ont été soumis à la Fédération pour s'assurer de leur compatibilité avec les leurs et ils n'ont appelé aucune observation.

Aucune remarque n'étant faite, le Président propose de passer au vote.

Le projet de nouveaux statuts est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Examen du projet de nouveau règlement intérieur**

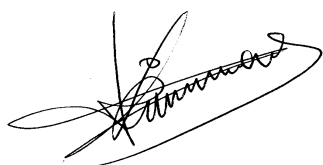
Le président indique que ce projet de règlement intérieur découle du projet de statut dont il précise un certain nombre de points et de principe de fonctionnement. Il propose d'en faire l'examen.

Aucune remarque n'étant faite, le Président propose de passer au vote.

Le projet de nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité des membres présents.

Aucune question n'étant posée la séance est levée à 21 H 00.

**LE PRESIDENT**  
**Jean-Louis KIMMOUN**



**SECRETAIRE DE SEANCE**  
**Michel LARMONIER**

